



Travaux non effectué au bout d'un an

Par **ploum62**, le **03/11/2011** à **23:20**

Bonjour,

Voila plus d'un an que j'habite une maison à vocation sociale (en l'occurence rénovée à l'aide de fond donné par l'ANA de ce que j'ai cru comprendre) que j'ai trouvé par une agence immobilière spécialisée dans ce type de location.

Au début j'ai eu beaucoup de mal pour avoir les clef de la dite maison car des travaux ne se faisaient pas (carrelages non terminé et différentes finitions non finies), au bout de 4 mois et sous la pression de mon travail (changement de mes horaires) j'ai accepté la maison sans que ces finitions soient terminées (a savoir carelages terminé mais boutons de radiateurs manquants, éclairage d'un change ne fonctionnant pas, une prise de la cuisine ne fonctionnant pas, parcelle non cloturée et portail non automatisé alors que c'était bien préciser dans l'annonce) en précisant que cela serait fait en allant mais voila toujours rien n'est fait.

Mes questions sont :

* A qui dois je m'adresser pour que ces travaux soient effectué? mon propriétaire ou l'agence?

* Que faire pour les "obliger" à terminer ces travaux?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **04/11/2011** à **06:21**

Le bailleur

Mais sauf si c'est dans le bail, le portail motorisé, ça ne va pas être possible de l'exiger

Par **ploum62**, le **06/11/2011** à **18:47**

trés bien donc je voit avec l'agence (le bail est a leur nom). Merci pour l'information.

Ps: le portail motorisé apparait bien sur le bail

Par **corimaa**, le **06/11/2011** à **19:21**

[citation]trés bien donc je voit avec l'agence [fluo](le bail est a leur nom). [/fluo][[/citation]

Vous n'avez pas signé de bail à votre nom ?????

Par **ploum62**, le **23/11/2011** à **20:17**

sisi, mais le bail est entre moi et l'agence, le nom du propriétaire n'apparais pas sur le bail, et il n'a pas signé celui ci.